

Cahiers de l'EDEM

Les [Cahiers](#) sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe Droits et migrations*, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

* L'EDEM a changé de nom pour devenir l'Équipe Droits et Migrations. Pour en savoir plus sur cette évolution => <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cedie/edem.html>.

[S'abonner >](#)

These [Commentaries](#) are written by the Research Team on Laws and Migration** (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

** EDEM has changed its name to Research Team on Laws and Migration. To learn more about this evolution => <https://uclouvain.be/en/research-institutes/juri/cedie/edem.html>.

[Subscribe >](#)

À partir de mars 2023, les Cahiers vous proposeront chaque mois le récit d'un des membres de l'EDEM. Ces récits partagés visent à montrer comment un projet émerge, évolue et interagit avec les autres et la société. Ils permettent aussi de dépasser une approche désincarnée des migrants et de retrouver une individualité.

Les récits ont été recueillis au cours d'entretiens avec Béatrice Chapaux. Ces entretiens commencent par cette question : quelle est votre première expérience de migration ou quelle en est votre représentation et comment celle-ci a évolué depuis que vous avez rejoint l'équipe de recherche l'EDEM ? Les récits peuvent prendre la forme d'un texte écrit, d'un podcast ou d'une vidéo.

Starting in March 2023, the Commentaries will feature a story from one EDEM member every month. These shared stories aim to show how a project emerges, evolves and interacts with the others and society. The stories also allow us to go beyond a disembodied approach to migrants and to rediscover an individuality.

The stories were collected during interviews with Béatrice Chapaux. These interviews begin with the question: what is your first experience of migration or what is your representation of it and how has it evolved since you joined the EDEM research team? The stories can take the form of a written text, a podcast or a video.

Avril 2023

UN Human Rights Committee, A.B. and B.D. v. Poland, 21 July 2022, Comm. No. 3017/2017 – The systemic and consistent pushbacks at the Polish borders... This time before the UN Human Rights Committee.

Eugénie Delval

In the case of A.B. and B.D. v. Poland, the Human Rights Committee had to pronounce itself for the first time on the practice of “pushbacks” perpetrated at least since 2016 by Polish border guards at the Polish-Belarus border and which has been characterized as systemic and consistent. The Committee found that Poland violated articles 7 and 13 of the ICCPR, read alone and in conjunction with article 2(3) ICCPR. In particular, and like the ECtHR in similar cases, the Committee emphasized that persons in need of international protection who inform border guards of their requests for asylum have a right to see their claims thoroughly and individually assessed by the competent authorities, following a procedure demonstrating a sufficient degree of overall fairness. Articles 7 and 13 of the ICCPR imply a right to access asylum procedures and a correlative States' obligation to properly assess the risks invoked.

[Read the commentary >](#)

Cour eur. D.H., 17 janvier 2023, Daraibou c. Croatie, req. n° 84523/17 – Après l'eau, le feu : encore un manquement d'un État à ses obligations positives à l'égard de ressortissants étrangers.

Hélène Gribomont

La Cour européenne des droits de l'homme condamne la Croatie pour violation de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme dans ses volets « droit à la vie » et « enquête effective ». Cette condamnation fait suite à un incendie dans le sous-sol d'un poste de police, servant de centre de rétention pour migrants, et ayant causé la mort de trois personnes et de graves blessures dans le chef du requérant.

[Lire le commentaire >](#)

Cour eur. D.H., 18 avril 2023, N.M. c. Belgique, req. n° 43966/19 – Le contrôle marginal de la détention d'un requérant ayant un profil individuel déclaré dangereux pour l'ordre public.

Bertin Nalukoma Irengé

La Cour conclut à l'absence de violation des articles 3, 5 et 8 de la CEDH face à une requête dénonçant la légalité de la détention dans un contexte de dangerosité pour l'ordre public. Elle valide la longue durée de la détention préventive d'un demandeur d'asile condamné par le passé et durant la détention préventive pour participation à des activités terroristes, pour menace à un codétenu et qui a exécuté sa peine. Elle procède à un contrôle de type marginal, n'examinant pas le caractère réel, actuel ou futur ni personnel de la menace à l'ordre public. Elle se limite à entériner le rapport étatique quant à sa dangerosité et s'interdit d'examiner l'appréciation du gouvernement quant à la réalité de la menace. Cette décision s'inscrit dans la tendance jurisprudentielle consistant à réfréner le contrôle du juge dans un contexte terroriste.

[Lire le commentaire >](#)

Récit de vie – Le refuge

Récit de vie recueilli par Béatrice Chapaux dans le cadre d'un projet Migrations et récits de vie financé par le Fonds de développement culturel d'UCLouvain Culture.

[Lire le récit >](#)

 **UCLouvain**

[Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be